

"Que conclure ? Qu'il se nommait *Champlain*. C'était son nom primitif. Quand il a été un homme important, "Capitaine ordinaire de la marine", à l'exemple de beaucoup d'autres de ses contemporains, il s'est donné un *de*. Peut-être aussi, ce qui est très probable, avait-il une petite propriété, un lopin de terre qu'il avait baptisé *Champlain* ; ce qui expliquerait suffisamment cette mention "sieur du dit lieu". Donc, il avait le droit de s'appeler de Champlain, puisqu'il était sieur, seigneur, propriétaire d'un coin de terre quelconque nommé Champlain. Rien là qui indique la noblesse. Je vois bien le *de* devant le nom de son père, "feu Antoine de Champlain". Cette mention est sur un acte de mariage où la fiancée était fille d'un secrétaire de la chambre du roi ; il fallait bien que le futur présentât quelque chose d'équivalent ; de là le mot Antoine *de* Champlain.

"Le père de Samuel est qualifié par son fils "capitaine de la marine". Là encore a-t-on cherché à augmenter la dignité, et d'un patron de barque a-t-on fait un capitaine de la marine royale...

"Mais il y a le *noble homme*. Eh bien, ce noble homme prouve qu'il n'était pas noble. C'était une expression courtoise employée pour les gens honorables qui avaient une position dans la société, bourgeois cossus, échevins aspirant à la noblesse de cloche, avocats au présidial ou en parlement, médecins, riches propriétaires, tous citoyens en dehors de la noblesse ou du clergé.

"Je sais bien que son compatriote et contemporain, le P. François du Creux l'a appelé *Camplinius*, ce qui ne peut se traduire que par "de Champlain", et, ce qui est plus grave, qu'il a ajouté le qualificatif nobiliaire *eques*. C'est là une erreur ou une flatterie, qui ne prévaut pas contre les textes authentiques et les actes officiels signés de Champlain lui-même."